

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2014 QCCTQ 2070

Finale

DATE DE LA DÉCISION : 20140818

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 249099

PERSONNE DÉSIGNÉE : Christine Chambers

Personne(s) visée(s):

LES ENTREPRISES BROUSSEAU & LAVOIE INC.

NIR: R-586713-1

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de LES ENTREPRISES BROUSSEAU & LAVOIE INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS, la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après

:

MARQUE: MANAC ANNÉE: 2008

NUMÉRO DE SÉRIE : À L'ACQUÉREUR SUIVANT : 2M514146286117688 9251-8174 QUÉBEC INC.

Christine Chambers

Personne désignée

¹ L.R.Q. c. T-12, R. 13.01. ² L.R.Q. c. P-30.3.